

Vie@Champeaux

Numéro
155

BULLETIN MUNICIPAL

Juillet Août
2025

Sommaire

Édito

Hier et Aujourd'hui

Conseils Municipaux

Nouvelles du RPI

C'est arrivé près de chez vous

Vie quotidienne - Vie pratique

Informations Communales

Le CCAS vous informe

Savez-vous que...

État civil

Mots Mêlés

Les associations annoncent

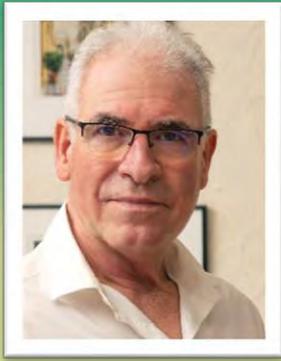
Cérémonie du 8 Mai EXCEPTIONNELLE



DANS CE NUMÉRO

La photo de classe 1958





PRIORITÉ AUX ÉCOLES !

Chères Campéliennes et chers Campéliens,
S'il y a bien une compétence à laquelle tous les élu(e)s de nos villages sont attachés, c'est l'école ! Et pour cause, elles préparent les plus jeunes à devenir des citoyens responsables, instruits, tout en les initiant au sens critique. Une menace de fermeture de classe non justifiée et c'est tout un village qui se mobilise. Notre rôle d'élu(e)s est de

mettre en place les conditions matérielles à cette réussite. Parce qu'elles le valent bien, elles représentent le premier poste de dépenses, soit plus de 20 % du budget.

Notre RPI est propriétaire de l'école maternelle et du restaurant scolaire. Des travaux d'ampleur seront bientôt réalisés en prenant en compte la nouvelle donne climatique.

Notre commune est propriétaire de l'école élémentaire et, comme vous avez pu le lire ou le constater, des travaux de restauration sont en cours. C'est le chantier le plus important des deux dernières décennies, en termes de coûts et d'ampleur, après la Collégiale. Merci à l'État qui soutient largement notre projet. Cinq entreprises sont mobilisées. Ces nouveaux locaux offriront les conditions d'apprentissage à la hauteur des attentes, tout en valorisant un patrimoine de grande qualité, face à la Collégiale. La recherche d'économies d'énergie et de confort des usagers sont le fil rouge de ce chantier, dans un contexte d'incertitudes économiques et de dérèglement climatique.

L'ampleur des travaux a, fatalement, induit des retards mais tout sera prêt pour la rentrée prochaine. Une inauguration, ouverte à toutes et tous, de notre école élémentaire sera organisée dans le courant du mois de septembre.

« **C'est le**
chantier le plus
important des
deux dernières
décennies ... »



TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS

CHAMPEAUX 822 €/Hab

DÉPARTEMENT 407 €/Hab

FRANCE 389 €/Hab

EMPRUNTS

CHAMPEAUX 26 €/Hab

DÉPARTEMENT 58 €/Hab

FRANCE 75 €/Hab

SUBVENTIONS PERÇUES

CHAMPEAUX 212 €/Hab

DÉPARTEMENT 122 €/Hab

FRANCE 121 €/Hab

La santé financière de notre commune est bonne ! Pour preuve, l'analyse de la Direction Départementale des Finances Publiques qui nous

communiquent les données ci-jointes. Nous investissons deux fois plus, sommes deux fois moins endettés et captons deux fois plus de subventions que la moyenne départementale ! De quoi envisager l'avenir en toute sérénité.

En attendant la rentrée, c'est l'été qui arrive et je vous souhaite de bonnes vacances, à Champeaux ou ailleurs !

À très bientôt, votre maire,
Yves LAGÜES-BAGET

Hier et Aujourd'hui ...

CHAMPEAUX – Maîtres d'école et instituteurs (suite)

Nommé le 16.09.1821, **LANGÉ Martin**, né environ 1789, instituteur.



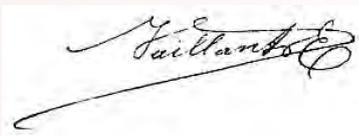
Nommé le 17.07.1823, **FRANQUIN de MONTENDRE Jean-René**, instituteur.

Nommé le 26.05.1825, **MILLER Félix Théodore**, né environ 1787-92, fils de Jean Baptiste et BERTHIER Marie Anne, marié avant 1825 avec CARON Edmée Marie Françoise. Était dit également maître de pension et instituteur. Il démissionnait avant 06.1852.



Nommé le 21.11.1852, **LEBÈGUE Pierre Hippolyte**, né environ 1825, instituteur et démissionnait par arrêt le 25.04.1862.

Nommé par arrêté préfectoral du 24.04.1862, **BUREAU Louis Firmin**, né environ 1831 à Saint-Sauveur-les-Bray, fils de Jean Roch et HUBERT Rose Elisabeth, instituteur toujours en poste le 27.05.1874.



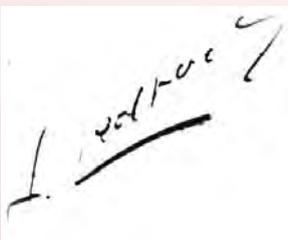
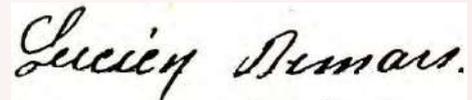
Nommé le 23.09.1874, **VAILLANT Eugène Alexandre**, marié avec TRICOTEL Marie Emelie Ursule, instituteur, partis avant le 19.04.1883.

Nommé le 15.05.1883, **DURIOT François**, né le 03.03.1852 à Presles-en-Brie, fils de François Alexandre et TRIBOULET Azémia, marié avant 02.1883, avec DEMARQUE Marie Pauline (née le 13.09.1855 à Grandrupt) (88), instituteur et institutrice, ils ont quitté Champeaux le 27.04.1908.



Installé le 28.04.1908, **LEGRAND Eugène Joseph**, né le 15.06.1867 à Samois-sur-Seine, fils de Louis Eugène et EVRARD Hélène Joséphine, marié le 20.04.1892, avec COUHAULT Marthe Octavie (née le 09.06.1864 à Voulx) à Samois-sur-Seine. Instituteur et décédait le 02.08.1946 à Samois-sur-Seine.

DEMARS Lucien Désiré, né le 19.04.1910 à Villeneuve-les-Bordes, fils de Désiré et ROUSSEL Eudoxie, marié le 19.01.1933, avec BOUILLOT Angèle Augustine (née le 17.10.1913 à Champeaux) à Champeaux. Instituteur qui a quitté Champeaux après le 28.02.1943. Il décédait le 07.09.1997 à Saint-Laurent-du-Var (06)



BAGNOL Pierre Eugène Roland, né le 07.10.1915 à Paris (20^e arrond^t), décédait le 22.10.1993 à Annecy (74), marié le 20.08.1938, avec FAVEREAU Jeanne (née le 13.01.1914 à Cosne-sur-Loire (58), elle décédait le 20.08.2001 à Longjumeau (91)), à Le Mée-sur-Seine. Ils ont quitté Champeaux le 12.09.1958 pour prendre la direction des Écoles de Noisiel.



Nommé le 23.07.1958, **BOURGEAUX Pierre Vincent René**, né le 17.10.1912 à Paris (6^e arrond^e), marié le 03.11.1932, avec GELARD Antoinette Marie Louise, à Saint-Ouen (93), divorcés en 1952, remarié le 11.06.1953, avec MUGNIER Andrée Fernande Julie, à Ivry-sur-Seine. Instituteur décédait le 12.06.1966 à Champeaux.

Nommé le 08.10.1966, **ROBICHON Maurice Gaston Henri**, né le 16.08.1913 (à 14 h) à Dammarie-les-Lys, fils de Henri Louis François et DESAULX Irène, marié le 10.02.1946, avec VIRATELLE Arlette Andrée (née le 01.06.1922 à Fontainebleau et décédait le 08.10.2012 à Melun), à Montereau-Fault-Yonne. Il décédait le 21.08.1999 à Melun. Directeur d'école des Grands.

MICHOU, instituteur cité le 24.08.1974.

LEMOINE Yves, instituteur cité en 1982 et 1985.



MORCHOISNE Michel

Sources :

Monographie de Champeaux, établie par DURIOR François, instituteur (Archives départementales de Seine-et-Marne, cote : 2Mi182).

Relevés systématiques des personnes ayant vécu à Champeaux, d'après registres paroissiaux et d'état civil, faits par l'auteur.

Registres des délibérations du conseil municipal de Champeaux (Archives communales).

Recensements de Champeaux (Archives communales).

Fichiers des décès, de l'état civil reconstitué (Archives de Paris).

<https://www.geneanet.org/>.

Conseils Municipaux

Les comptes rendus intégraux sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet.

Extrait du Conseil Municipal du mardi 15 avril 2025

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MME DEWANCKER, M. FOURNIER, MME ADAMSKI, M. NORIS, MMES BILLAULT et PASTOR.

Absent excusé et représenté : M. VINCENT a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

Absentes excusées : MMES PRUD'HOMME, PITKIAYE.

Secrétaire de séance : M. HUBERT.

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – ANNÉE 2025

M. le Maire informe l'assemblée que la date limite pour voter les taux est fixée au 15 avril 2025. M. HUBERT présente le document n° 1259 pour l'année 2025 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En appliquant les taux actuels, le montant total des recettes prévisionnelles est de 541 399 € décomposés comme suit :

| | |
|-----------|---|
| 393 096 € | Produits attendus des différentes taxes |
| 19 881 € | Allocations compensatrices |
| 128 422 € | Effet du coefficient correcteur |

Pour rappel, la taxe d'habitation a été supprimée sauf pour les résidences secondaires et un mécanisme de compensation a été instauré par l'État afin de ne pas pénaliser les communes.

M. FOURNIER constate que les bases sur la taxe d'habitation des maisons secondaires ont diminué cette année. M. HUBERT répond qu'il y a peut-être moins de résidences secondaires et que, depuis 2 ans, il y a obligation de déclarer les locataires ; ce qui a eu pour incidence de réduire le nombre de résidences secondaires. M. le Maire rajoute que la base est aussi affectée par les entrées et sorties en résidences secondaires suite aux successions lors des décès des propriétaires.

À l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

☞ **DÉCIDE** de fixer les taux communaux inchangés pour l'année 2025 comme suit :

| | Taux |
|---|-------------|
| Taxe foncière des propriétés bâties | 26,11 % |
| Taxe foncière des propriétés non bâties | 106,10 % |
| Taxe d'habitation | 23,73 % |

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe l'assemblée que le dossier sur la future maison de santé avance plutôt bien et que cela fera l'objet d'une communication ultérieure.

*Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée
et la parole est donnée au public.*

➤ MME MASSON informe le conseil qu'elle a répondu à l'enquête sur la ruralité réalisée par des étudiants et demande si M. le Maire a eu un retour. M. le Maire explique que l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne est à l'initiative de cette étude. Celle-ci est réalisée sur le territoire de Seine-et-Marne. Une convention a été signée avec l'UPEC de Fontainebleau. Deux enseignants-chercheurs encadrent cette enquête. Une soixante d'étudiants, niveau licence, ont démarché les habitants de six communes en leur proposant un questionnaire. À ce jour, 3000 questionnaires ont été renseignés. L'objectif est d'enquêter sur la perception de la ruralité par ses habitants. Des étudiants en master vont compléter l'étude en démarchant les mairies pour exploiter les données budgétaires, les résultats des élections sur plusieurs années, le nombre de commerces, d'écoles, etc. L'analyse approfondie de cette enquête est attendue pour octobre/novembre 2025.

➤ MME ADAM demande si un ramassage des encombrants est envisagé. M. le Maire lui répond que ce service existe au sein du SMETOM-GEEODE sous le nom de « Enlèvement à la demande ». Il convient de prendre RDV, de déposer les encombrants sur le trottoir et le SMETOM procède à l'enlèvement. MME ADAM lui répond que l'an dernier, elle avait fait la démarche mais qu'on lui a répondu que c'était payant. M. le Maire va se rapprocher du SMETOM afin de mieux se renseigner.

À propos des déchetteries, MME ADAM dit que les bennes sont trop hautes et qu'elle a du mal à y verser ses déchets verts. Les agents de la déchetterie lui ont conseillé d'aller à celle de Nangis pour ses déchets verts.

Concernant la brocante du 17 mai prochain, MME ADAM demande s'il serait possible que le bus qui stationne rue Raoul Coutant se gare ailleurs. MME MASSON précise que cela pose un problème de sécurité, car on ne voit pas les panneaux à cause du bus.

Au niveau du rond-point de Varvanne, serait-il possible de mettre des réflecteurs pour la sécurité ? M. le Maire étudiera cette proposition.

À propos des travaux sur les trottoirs des rues de Malvoisine et de Varvanne, M. le Maire assure que les trottoirs seront repris à l'identique. Il déplore que ces travaux soient décidés après la réfection des trottoirs de la rue de Malvoisine. ENEDIS avait été questionné il y a deux ans et rien n'était prévu à court terme.

À propos d'ORANGE, MME ADAM fait remarquer que très souvent, il y a des problèmes de téléphonie, c'est récurrent. M. le Maire lui répond que des actes de malveillance et de vol de cuivre sont à l'origine des pannes. Le réseau cuivre est amené à disparaître au profit de la fibre.

➤ MME MUSIL, à propos du nouveau panneau de la rue de Varvanne placé au début de la rue du Pourtour des Fossés. M. le Maire lui répond que c'est suite au remaniement des adresses locales.

➤ M. DELAROCHE fait remarquer que dans cette rue, il y a un panneau de sens unique mais qu'au sol, il y a un « cédez-le-passage ». M. le Maire connaît le sujet. Il n'y pas de remise en cause de la sécurité. Ce marquage tend à disparaître naturellement, et devrait éviter d'acheter de la peinture noire.

➤ M. OUDIN signale que des câbles au château d'eau pendent. M. le Maire a déjà saisi BOUYGUES, sans retour de leur part. M. OUDIN demande si c'est dangereux, M. le Maire lui répond par la négative.

À propos du CHAMPOPROCK cette année, il demande s'il aura lieu car il a entendu dire qu'une enquête était en cours. M. le Maire lui répond qu'effectivement les riverains proches ont été consultés pour avis sur la tenue de ce festival. À ce jour 85 % des riverains qui ont répondu y sont favorables.

➤ M. CHÉCHIN signale que quelques branches d'arbres cachent certains panneaux de signalisation comme le stop de la rue du Pourtour en direction de la rue de Malvoisine. M. le Maire répond que le nécessaire sera fait.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 19 h 35.

Extrait du Conseil Municipal du mardi 13 mai 2025

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, VINCENT, HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, M. FOURNIER, MME ADAMSKI, M. NORIS, MME PASTOR.

Absentes excusées et représentées : MME PROUVIER a donné pouvoir à M. HUBERT, MME BILLAULT a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

Absente excusée : MME PITKIAYE.

Secrétaire de séance : M. HUBERT.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES DE ANDREZEL, CHAMPEAUX ET SAINT-MÉRY

Un projet de Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) avait été envisagé pour créer la maison de santé. Cette proposition a recueilli un avis défavorable du Préfet.

Une solution alternative a été proposée par les services de la préfecture : faire évoluer le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Andrezel, Champeaux et Saint-Méry (RPI) en syndicat à la carte en y intégrant la compétence santé.

Le RPI a adopté ces nouveaux statuts le 28 avril dernier. Chaque commune membre doit délibérer sur les statuts. La commune d'Andrezel les a approuvés et la commune de Saint-Méry les votera le 20 mai prochain. Une fois que l'arrêté préfectoral aura été reçu, Blandy et Fouju pourront délibérer pour adhérer au syndicat.

M. le Maire donne lecture des compétences de ce syndicat à la carte et de divers articles des statuts.

« Article 3-1. COMPÉTENCE OBLIGATOIRE

Création et gestion d'un pôle regroupant des professionnels de santé :

1. Construction du pôle, aménagement des voiries et du parking et leur entretien.
2. La gestion administrative et financière du pôle, tant en fonctionnement qu'en investissement.
3. Recouvrement des loyers des cabinets des professionnels de santé ainsi que les locaux annexes.
4. La construction de locaux annexes sur le foncier apporté par chaque commune.

Communes adhérentes pour la compétence obligatoire : Andrezel, Blandy, Champeaux, Fouju, Saint-Méry.

Article 3-2. COMPÉTENCE OPTIONNELLE

Gestion administrative et financière du regroupement pédagogique :

1. La restauration.
2. La garderie et les activités périscolaires.
3. Les sorties éducatives en car, les transports scolaires.
4. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement, y compris la construction de classes et locaux annexes, sur le foncier apporté par chaque commune.

Communes adhérentes pour cette compétence : Andrezel, Champeaux, Saint-Méry.

Il est à noter que la représentation des communes se fera en fonction des compétences retenues. En l'état, les communes d'Andrezel, Champeaux et Saint-Méry auront trois délégués, les communes de Blandy et de Fouju, deux.

M. le Maire explique que ces nouveaux statuts ont été rédigés et envoyés préalablement aux services préfectoraux pour avis.

Le nom du syndicat change en SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) Plaine de Brie.

M. HUBERT informe que le Code Général des Collectivités Territoriales impose que le budget soit voté dans son ensemble, mais le syndicat aura un budget pour la maison de santé et un autre pour le regroupement pédagogique. L'orientation actuelle serait d'avoir un budget principal et un budget annexe.

À la question de M. NORIS sur la perspective en termes d'échéance, M. le Maire lui répond que l'objectif est une ouverture de la maison de santé pour la fin d'année 2026.

M. NORIS demande comment ça se passera si une autre commune voulait intégrer le syndicat. M. le Maire répond que les nouvelles demandes d'adhésion seront soumises à l'avis des communes membres.
La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES DE ANDREZEL, CHAMPEAUX ET SAINT-MÉRY

De par la modification des statuts et de fait le transfert de la compétence « maison de santé », il appartient désormais au syndicat de gérer l'ensemble des compétences.

Or, M. le Maire qui a suivi tout le dossier n'est que délégué suppléant au sein du syndicat. Il est important qu'il assure la continuité du suivi sur ce sujet majeur d'autant qu'il siège au sein du Comité Territorial de Santé de Seine-et-Marne, qu'il est en contact avec l'ARS et tous les professionnels de santé concernés.

M. le Maire, en tant que délégué suppléant et MME DEWANCKER, en tant que déléguée titulaire ont présenté leur démission de leur poste respectif. Par conséquent, il faut procéder à une nouvelle élection.

Titulaire : est candidat : M. Yves LAGÜES-BAGET. Élu à l'unanimité.

Suppléant : est candidate : MME Nadège DEWANCKER. Éluë à l'unanimité.

M. le Maire présente, à l'assemblée, le projet de plans de la maison de santé ainsi que le plan de financement prévisionnel.

À la question sur le secrétariat de la maison médicale, M. le Maire répond que ça n'est pas prévu. C'est aux professionnels de santé de s'en charger s'ils le souhaitent.

Concernant les professionnels de santé, M. le Maire informe l'assemblée qu'il a toutes les lettres d'intention pour leur installation dans la structure. Les démarches pour trouver un second médecin se poursuivent.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de renforcement électrique

M. le Maire informe le Conseil, qu'à partir du 14 mai 2025, ENEDIS doit intervenir pour effacer tous les réseaux rue du Cloître et rue Saint Léonard. Une négociation a débouché sur l'effacement de poteaux et fils disgracieux à l'entrée du village.

*Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée
et la parole est donnée au public.*

Questions de M. OUDIN :

- L'enfouissement des réseaux est une très bonne chose. Comment se fait-il que la Mairie n'ait été avisée que la veille ? M. le Maire répond qu'il est très difficile d'avoir une planification de la part d'ENEDIS. Pour preuve, les travaux des rues de Malvoisine et de Varvanne qui devaient commencer le 28 avril dernier n'ont pas débuté.
- À propos des terrains de tennis. Suite au nettoyage du terrain pour le préfabriqué de l'école élémentaire, pourquoi le second terrain n'est pas remis en état.

Il a déjà été envisagé, par le passé, de restaurer les courts de tennis mais malheureusement vu l'absence d'intéressés, ce n'est pas un sujet prioritaire. En effet, l'engagement financier est très important pour le peu d'utilisation et, qui plus est, lorsque cet équipement subit des dégradations (filet, grillage, ...). Le conseil municipal a choisi d'investir dans un city stade plus en adéquation avec les besoins des jeunes Campéliens.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 19 h 35.

Extrait du Conseil Municipal du mercredi 4 juin 2025

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET, MME PRUD'HOMME, MM. FOURNIER, NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR.

Absentes excusées et représentées : M. VINCENT a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET, MME PROUVIER a donné pouvoir à M. HOLVOET, MME ADAMSKI a donné pouvoir à MME PRUD'HOMME.

Absente excusée : M. HUBERT, MMES DEWANCKER, PITKIAYE.

Secrétaire de séance : M. LAGÜES-BAGET.

APPROBATION DE LA NOUVELLE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES DE ANDREZEL, CHAMPEAUX ET SAINT-MÉRY-ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DÉLIBÉRATION DU 13 MAI 2025 (N° 13/05/2025-11)

Lors de la séance du Conseil Municipal du 13 mai dernier, il avait été adopté la modification des statuts du RPI. Il convient de remplacer la Commune de Fouju par Crisenoy.

La nouvelle modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION CENTRE CULTUREL ET RURAL DE BLANDY (CCRB) POUR L'ANNÉE 2025

M. le Maire fait état d'une demande de subvention du Centre Culturel et Rural de Blandy (CCRB).

Quatre habitants de Champeaux sont adhérents à cette association. M. le Maire propose d'appliquer la règle instaurée depuis plusieurs années pour les associations extérieures, à savoir 40 € par adhérent, soit un montant total de 160 €.

Adopté à l'unanimité.

*Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée
et la parole est donnée au public.*

À la question de M. OUDIN concernant la maison de santé, M. le Maire répond que le seuil maximum d'habitants est fixé à 3000 pour entrer dans les critères des subventions.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 18 h 35.



Nouvelles du RPI

LE RPI SE TRANSFORME

De syndicat à vocation unique (SIVU), le RPI devient un syndicat à vocation multiple (SIVOM) et prend le nom de SIVOM de la Plaine de Brie.

Cette transformation des statuts permet de prendre en charge la compétence « Maison de santé » en plus de celle de « Regroupement pédagogique ».

Cette transformation n'affectera pas le fonctionnement actuel du RPI.

L'architecte pour la construction du préau et de la salle de motricité a été désigné. Il va pouvoir entamer la première phase des travaux, à savoir la conception du projet.

Les travaux de l'ancienne mairie devraient normalement se terminer, au plus tard fin juillet permettant le retour de l'école élémentaire dans ses locaux d'origine et la réouverture du bureau du RPI.

Compte tenu des effectifs annoncés, le nombre de classes restera identique à cette année. La répartition des élèves vous sera communiquée par les enseignants dans les meilleurs délais.

Tous les parents sont invités, **dès maintenant**, à remplir le dossier d'inscription pour l'année scolaire 2025-2026, disponible sur le site <https://sirpacs.fr/inscription-2025-2026/>.

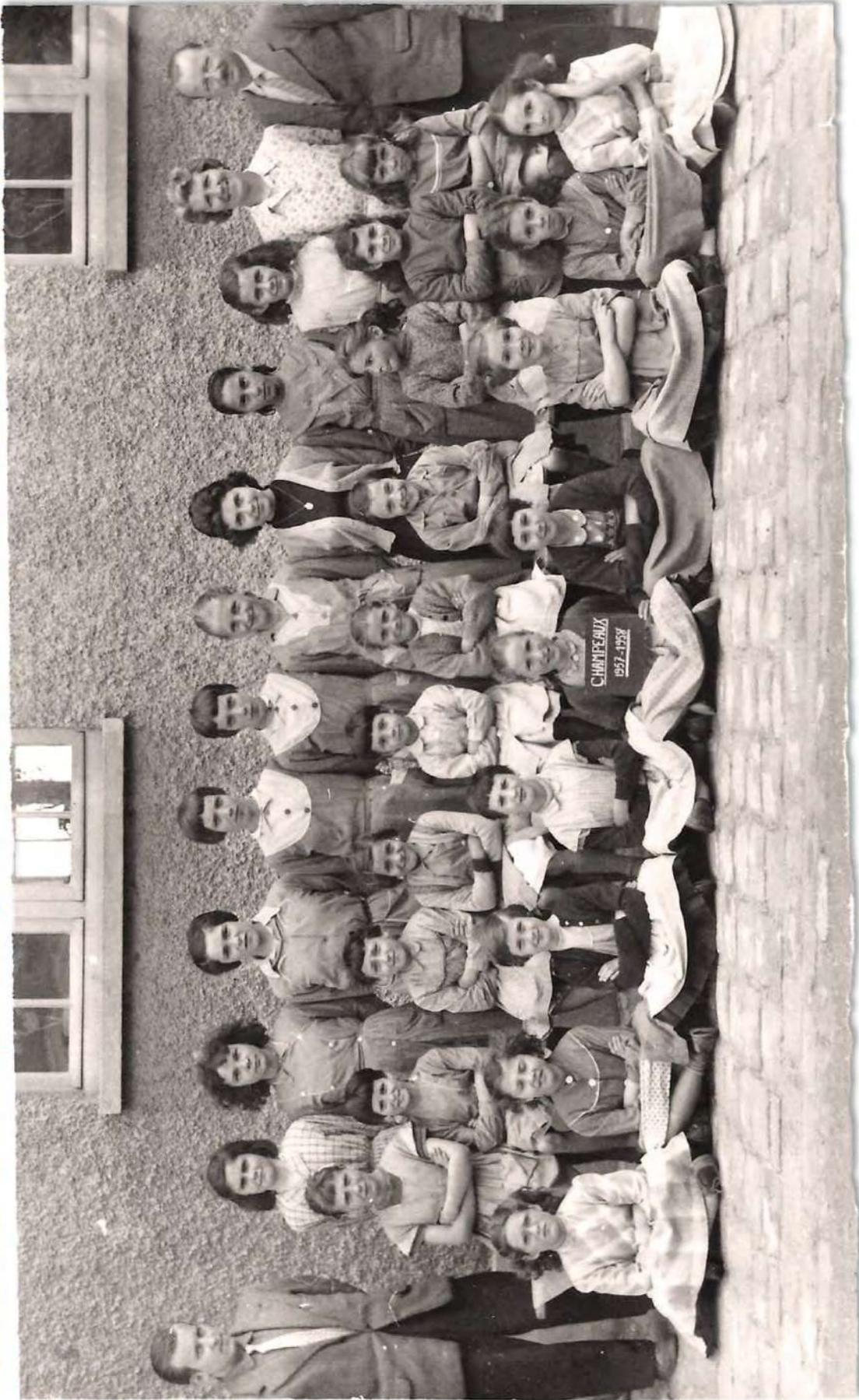
N'hésitez pas à contacter Mme BOUFFINI en cas de difficultés : tél. 01.60.66.96.47, mail secretariat@sirpacs.fr.

Certaines familles ont du mal à s'acquitter des factures de cantine et/ou de garderie et autre étude. Je les invite à me rencontrer pour rechercher ensemble la meilleure solution. Je rappelle néanmoins que les impayés importants peuvent entraîner le refus d'accueillir votre enfant dans les services périscolaires (cantine, garderie, études) pour l'année scolaire 2025-2026. Ne laissez pas la situation se dégrader sans rien faire.

Je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes vacances

*Jean-Pierre HOLVOET
Président du SIVOM de la Plaine de Brie*

ÉCOLE DE CHAMPEAUX - PHOTO DE CLASSE ANNÉE 1958



Les enseignants : M. BOURGEOUX (à gauche), M. et Mme BAGNOL (à droite)

En haut à gauche : Huguette DEAT, Simone VERECK, Paulette POIVRET, Claude DEMONT, Claire DEMONT, Jeannine KOWALCYCK, Michelle BAGNOL, Danielle PAUL, François ZURZICK.

Rangée du milieu : Gisèle NAUDIER, Liliane PERROTIN, Monique DURET, Patricia CHEVREMENT, Nelly BURGHAERT, Sylvie BASSIER, Annie LE CHARPENTIER, Evelyne TARDIVON, France LANGE, Eliane AGNEAU

Rangée du bas : Danielle DESPLAT, Martine METIER, Marie-Paule POISSON, Monique MIGNOT, Liliane POIRIER, Colette DURET, Michelle BORE, Sylviane GADET, Nadine DESPLAT.

C'est arrivé près de chez vous

CAL : Audition de Musique



Dimanche 6 avril, nous nous sommes retrouvés, une quarantaine à la Campélienne pour un moment musical. Les élèves de l'école de musique des classes de piano, guitare, violoncelle, jardin musical et solfège ainsi que leurs professeurs avaient préparé un programme pour cet après-midi.

Qu'ils soient débutants ou confirmés, ils ont eu à cœur de faire partager leur progrès et leur musicalité.

La bonne humeur et le soleil étaient au rendez-vous et les élèves nous ont égayé en alternant les instruments.

Chacun est reparti heureux d'avoir partagé un morceau de musique ou d'avoir reçu ces instantanés musicaux.

Je vous invite à venir nous retrouver à Champeaux, à la Campélienne pour l'audition de fin d'année le dimanche 15 juin..



CAL : Brocante du 17 mai



L'association Champeaux Animations Loisirs a organisé son vide-greniers annuel, samedi 17 mai.

Cet événement a fonctionné aussi bien qu'on pouvait l'espérer avec plus de 80 emplacements réservés. Nous remercions la municipalité qui, comme chaque année, nous a accompagnés avec la fourniture des barrières.

L'intégralité des bénéfices est réservée au financement des activités (danse, musique et danse de salon) du CAL qui accueille chaque année plus de 120 adhérents et qui propose des animations comme, entre autres, les concerts de musique et le gala de danse. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine édition qui se tiendra en mai 2026.



Commémoration Armistice 1945 + Exposition « 80e anniversaire Victoire 1945 »



Jedi 8 mai : beaucoup de monde, dont les 5 jeunes porte-drapeaux, étaient présents devant le monument aux morts pour la Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945, avec distribution de petits drapeaux et lâcher de ballons pour le plus grand plaisir des enfants. Et, à 12 heures, direction la Campélienne pour le Pot de l'Amitié avec M. J.L. Thiériot (ex ministre délégué de la Défense) et la visite de l'exposition sur le

« 80e anniversaire Victoire 1945 », mise sur pied conjointement par l'AACPB et la commune de Champeaux. Toutes les personnes présentes ont pu apprécier les nombreux documents et objets présentés. **Vendredi 9 mai** : visite des scolaires (de Champeaux), très intéressés et qui posaient de nombreuses questions. **Samedi 10 mai** : ouverture au public où nous avons eu de nombreux visiteurs qui nous remerciaient, étonnés par la qualité de notre exposition.

Remerciements : Il est à retenir que, avec les nombreux objets et documents prêtés par les Campéliens et les communes environnantes, nous avons réussi à présenter des choses intéressantes (voire très) ! Nous devons un GRAND MERCI à tous ces prêteurs.

Voir plus de détails dans la rubrique « Informations Communales »

Repas-Thé dansant à thème de l'ACC



L'Association Caritative Campélienne organisait le **Jeudi de l'Ascension (29 mai)** son Repas/thé dansant à thème. Le repas a été préparé en concertation avec notre traiteur Ô POËLON (de Mormant) qui, pour le plat de résistance, a confectionné une paëlla pour 80 personnes. Ensuite, place à la danse avec le DUO SAPHIR, accompagné de l'accordéoniste JEAN-MARC, jusqu'aux alentours de 19.00, avec près de 90 personnes. Encore une réussite !

Vous pouvez noter dès à présent que, le mois de mai 2026 ayant beaucoup de « ponts ou viaducs », nous avons pris la décision d'avancer la date de ce Repas/thé dansant à la date du dimanche 26 avril. Ceci devrait nous permettre d'avoir plus de 'clients' à ce repas qui, traditionnellement, se déroulait jusqu'à cette année le Jeudi de l'Ascension



*Pas le pont d'Avignon,
mais cela danse quand même !*

Rendez-vous est donné aux couturières - c'est cousu de fil blanc et la guerre des boutons... - pour les Pucés des Couturières le **samedi 4 octobre**. Cette manif sera suivie - dès le lendemain - de notre dernier Repas/thé dansant, le **dimanche 5 octobre**, de l'année 2025. Restera notre Marché de l'Avent (22 et 23 novembre), et la saison 2025 sera bouclée ! Mais la question est : sera-t-elle aussi bénéfique que celle de 2024 ?

Spectacle au RPI



Les élèves de CP et de CE1, des classes de Mmes MAUBORGNE et MARTINOT, ont présentés à la salle des fêtes d'Andrezel, les 6 et 13 juin, une pièce de théâtre intitulée "Le loup sentimental".

Pièce adaptée de l'album de Geoffroy de Pennart.
Un grand bravo aux enfants très investis et à leurs enseignantes. On en redemande !



Vie quotidienne - Vie pratique

☺ CALENDRIER

Quelques dates à retenir pour 2025 :

5 juillet : Vacances scolaires
29 et 30 août : Champoprock de la Campélienne Animations
3 septembre 16-19 h : inscriptions activité Danse du CAL
7 septembre 14-16 h : inscriptions section Musique du CAL
16 septembre : inscriptions activité Danse de Salon du CAL
4 octobre : Puces Couturières de l'ACC
5 octobre : Repas/Thé dansant de l'ACC
1^{er} novembre : Soirée de la Campélienne Animations
11 novembre : Commémoration Armistice 1918
15 novembre : Loto du CAL
22 et 23 novembre : Marché de l'Avent (Noël) de l'ACC
6 décembre : Téléthon
7 décembre : Banquet de fin d'année

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution.

Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est également disponible sur <https://champeaux77.fr/vie-pratique/le-journal/>.



FESTIVAL CHAMPOPROCK 2025

La 5^e édition du festival CHAMPOPROCK aura lieu les 29 et 30 août 2025 sur le stade de Champeaux. Informations sur page Facebook [campeliennes.animations](https://www.facebook.com/campeliennes.animations) et <https://champoprock.fr/>. Billets en prévente sur www.helloasso.com/#campeliennes.animations.



Activités du CAL

Pour la saison 2025/2026, Champeaux Animations Loisirs (CAL.77@wanadoo.fr) vous propose ses activités (<https://CAL77720.fr/>):

Cours de danse de salon :

☞ Dans une ambiance conviviale pour apprendre à danser à deux, toutes les danses de salon, le rock, le paso doble, le chachacha, le tango, la valse, la batchata, la salsa....

Le mardi de 20 h 30 à 22 h 00 à la Campélienne.

Inscriptions : à partir du mardi 16 septembre à 20 h 30 sur place (soirée découverte et sans obligation).

Renseignements au 06 80 12 26 68.

Cours de danse :

☞ Danse (enfants de 3 à 12 ans), GRS, Cardio-fitness, Jazz (ados/adultes) et Renforcement musculaire, à la Campélienne.

Inscriptions : le mercredi 3 septembre de 16 h à 19 h, à la Campélienne – Sandrine, la professeure, sera présente et pourra apporter à chacun toutes les informations utiles.

Renseignements au 06 81 03 64 32.

Cours de musique par des professeurs diplômés : à l'ancienne mairie de Champeaux

☞ Jardin musical, flûte, clarinette, violon, piano, guitare, formation musicale, chorale (adulte et enfant).

Inscriptions pour ces activités : le dimanche 7 septembre de 14 h à 16 h, à l'ancienne mairie de Champeaux.

Renseignements au 01 64 38 79 74.

☺ ANNONCES

PETITS RAPPELS DE BON SENS ET DE CIVISME...

On dit souvent que la liberté des uns, etc. Alors pourquoi embêter ses voisins en les enfumant avec ses mauvaises herbes - ce que, nous rappelons, est totalement interdit par arrêté préfectoral - ou son barbecue ou en les rendant sourds avec sa tondeuse ? Il est simple de se demander les uns les autres si cela ne gêne pas. Après tout, c'est peut-être l'occasion de tondre chez tout le monde d'un coup plutôt que de le faire à tour de rôle ou de partager le barbecue entre voisins (ou de ranger son linge et de fermer ses fenêtres).

Un arrêté préfectoral, déjà ancien mais toujours en vigueur, fait un rappel sur les « Nuisances sonores » : Gros travaux domestiques (tronçonneuse, perceuse...) et tonte sont autorisés 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h les jours ouvrés ; de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h le samedi ; de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

Micro-crèche « La petite histoire de Champeaux »

9, rue Ste-Fare à Champeaux

Contact : elodie@les-petites-histoires.fr

Site Internet : <https://www.les-petites-histoires.fr/champeaux/>

Elle accueille tous les enfants de la région.

LES ARTISANS DE CHAMPEAUX

MOREAU FALGOUX (Dépannage chauffage-Plombier)

15, rue Guillaume de Champeaux à Champeaux.

Tél. : 01 60 66 95 37.

V.A.ÉLECTRIQUE (entreprise individuelle)

Tous travaux d'électricité, neuf – rénovation – dépannage.

Antoine VAYSSIERES : 06 74 47 05 69

3, rue Saint-Léonard à Champeaux.

PAP RENOV' COUVERTURE (toiture)

M. Cédric PAPILLON

17, rue de la Ferronnerie à Champeaux

Tél. : 06.34.68.37.92 et paprenovcouverture@gmail.com

LES JARDINS DE MARJOLAINE (Entrepreneur de jardin)

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petits travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtours des Fossés.

Tél. : 01 64 38 71 01.

E-mail : devis@lesjardinsdemarjolaine.com

Internet : <https://lesjardinsdemarjolaine.com>

DMM 77 – Dépannage Mécanique Multiservices

- Matériels de travaux publics, levage et manutention
- Matériels d'espaces verts, robots de tonte, motos
- Vente d'outillage pour particuliers et professionnels

David MAUTÉ : e-mail : david.maute@sfr.fr

26, rue de la Ferronnerie à Champeaux.

Tél. : 01 74 82 60 31 ou 06 83 85 42 00.

L'AS DES JARDINS

- Création et entretien d'espace vert
- Adrien BARDIN : Tél. 07.63.53.70.19

E-mail : lasdesjardins@outlook.com

NOLA & Co – Salon de toilette

Venez découvrir un lieu pour les soins de nos amis à quatre pattes : 9 rue de Varvanne à Champeaux.

Sur rendez-vous au 06 63 33 80 29 et eblet22.eb@gmail.com.

MESSES OU CÉLÉBRATIONS DU GROUPE PAROISSIAL

Juillet 2025 :

Dimanche 6 – 13 – 20 – 27 : 11 h Messe à l'église de Mormant.

Août 2025 :

Dimanche 3 – 10 – 17 – 24 – 31 et vendredi 15 :
11 h Messe à l'église de Mormant.

Pour notre secteur paroissial

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, près de la Collégiale ou sur le mur de la salle paroissiale. Curé de notre Pôle paroissial de Mormant : Père Jean-Jacques MINKANDE. Prêtre responsable de notre secteur paroissial : Père Anicet MBARGA, vous pouvez le contacter au presbytère de Mormant, au 06 12 17 63 92.

Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du groupe paroissial, au 01 64 06 37 44.

RECHERCHE AGENTS RECENSEURS

La commune de CHAMPEAUX recherche deux agents recenseurs pour réaliser le recensement de la commune du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

Les agents recenseurs ont en charge la remise des documents permettant aux habitants de se faire recenser.

Ces postes requièrent disponibilité, ténacité, moralité, neutralité, discrétion, ordre et méthode.

Outre les opérations de recensement, un agent recenseur doit suivre une formation obligatoire de deux demi-journées entre décembre 2025 et mi-janvier 2026.

Le salaire proposé est de 1206,66 € brut soit 969,78 € net.

Si vous êtes intéressé par ce poste, merci de faire acte de candidature en adressant votre demande à M. Jean-Pierre HOLVOET – Coordonnateur communal – 16, rue du Cloître – Mairie – 77720 CHAMPEAUX ou par Email à j.secretariat@champeaux77.fr, avant le 15 novembre 2025.

Jean-Pierre HOLVOET
Coordonnateur communal



AVIS DE RECHERCHE

Afin d'honorer nos Soldats morts pour la France,
l'Association des Anciens Combattants de la Plaine Briarde
(AACPB)

recherche

**2 Jeunes Porte-Drapeaux
pour les cérémonies (2 par an) :**
8 mai + 11 novembre

Cela demande une présence pendant 1 heure environ

Si vous êtes intéressé.e et prêt.e à faire acte civique,
contactez M. Jacqueson J.C.

16, rue de la Ferronnerie
77720 Champeaux
01.72.83.15.00

jean-claude.jacqueson@bbox.fr



Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire
et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis
au contrôle de l'autorité publique (code,
conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



Cérémonie du 8 Mai

Une magnifique journée ensoleillée pour une commémoration exceptionnelle. Nous avons débuté chez nos amis Médériciens à 11 h. À 11 h 30, c'est devant notre monument aux morts que nous avons poursuivi notre manifestation, accompagnés de nombreux habitants. Dépôt de gerbes, lecture des discours des anciens combattants, du ministre des armées et une allocution du député Jean-Louis THIÉRIOT.

Puis, la commune a invité l'ensemble des personnes présentes à se rendre à la Campélienne pour le verre de l'amitié.

La distinction de Citoyen d'Honneur a été remise à M. Patrick GRÉSÈQUE. Personnalité incontournable de notre village, Patrick est l'infatigable bénévole qu'on croise dans toutes les manifestations, qu'elles soient associatives ou municipales, sans aucune exception. Sa vie est consacrée aux autres, autant dans son ex-profession que pendant son temps libre. Patrick ne manque pas non plus d'aller visiter les personnes souffrantes, à leur domicile ou hospitalisées. À lui tout seul, il crée du lien, c'est dans sa nature ! Au nom de la commune et de nos habitants, un grand MERCI à lui.

Puis, ce fût l'ouverture d'une exceptionnelle exposition consacrée à la libération de 1945. Des objets, des costumes et des photos d'époque y étaient exposés. Le public a apprécié. Un grand MERCI à l'association des Anciens Combattants, à celles et ceux qui ont apporté leur aide et aux particuliers qui ont bien voulu prêter leurs trésors, pour l'occasion. L'exposition a accueilli les élèves de Mme BEDEL le lendemain et une ouverture au public s'est tenue le samedi.

Nous remercions les gendarmes et pompiers de Mormant pour leur présence. Un grand merci aux porte-drapeaux des plus jeunes aux moins jeunes, leur présence a été très appréciée. Merci aux enseignantes d'Andrezel et de Champeaux d'avoir pris un peu de leur temps pour assister à la cérémonie. Merci à notre boulanger pour ses délicieuses pâtisseries. Enfin, merci à notre député Jean-Louis THIÉRIOT d'avoir participé à notre cérémonie.



THÉÂTRE

Dimanche 18 Mai, la Campélienne a accueilli la *Compagnie des Trois Coups*. Les spectateurs ont pu découvrir et apprécier une pièce engagée qui a pour titre « LE PIÈGE ».

La *Compagnie des Trois Coups* travaille en partenariat avec des associations caritatives et soutient cette année l'association *l'Arche de Noa* engagée dans la lutte contre le syndrome Cérébelleux.



Samedi 24 Mai, la *Compagnie du Proscenium* s'est installée au cœur de Champeaux, devant la Collégiale. Des voitures prises dans un embouteillage et dans chaque véhicule, attendaient des comédiens pour faire partager des histoires de vie, cocasses, farfelues, émouvantes parfois. Deux heures de spectacle non stop, très apprécié par les spectateurs-passagers d'un jour !



LA SOUPE AUX CHOUX

Le producteur Sébastien Fechner a annoncé préparer une suite au film *La Soupe aux choux*, en partie tourné à Champeaux. Le Glaude et le Bombé vont-ils vraiment revenir à Champeaux ? Ces dernières semaines, la rumeur enfle ... Notre village a apporté sa modeste contribution au succès du film, qui a réuni plus de 3 millions de spectateurs à sa sortie. Pour le moment, nous n'avons pas été contactés par la production, mais si elle souhaite tourner la suite du film à Champeaux, nous l'accueillerons avec grand plaisir !





Le CCAS vous informe

PRÉVENTION CANICULE

! SIGNALEZ-VOUS OU SIGNALEZ DES PROCHES AU CCAS
INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ET ISOLÉES :
☎ 01 60 66 91 88 ✉ ccas@champeaux77.fr

CONSEILS

- 1 **BUVEZ FRÉQUEMMENT ET ABONDAMMENT**
- 2 **ÉVITEZ DE SORTIR AUX HEURES LES PLUS CHAUDES**
- 3 **MOUILLEZ-VOUS LE CORPS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**
- 4 **RESTEZ AU FRAIS PLUSIEURS HEURES DANS UN ENDROIT CLIMATISÉ**
- 5 **AIDEZ LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES & DEMANDEZ DE L'AIDE**

• EN CAS DE DÉCLENCHEMENT PAR LE PRÉFET DU NIVEAU «ALERTE CANICULE», LES PERSONNES REGENSÉES POURRONT ÊTRE CONTACTÉES PAR LE CCAS POUR VÉRIFIER LEURS BESOINS.



SI VOUS SOUHAITEZ ÊTRE CONTACTÉ :

BULLETIN D'INSCRIPTION AU REGISTRE NOMINATIF

À remettre en mairie

Tél. : 01 60 66 91 88

courriel : ccas@champeaux77.fr

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél domicile : Tél mobile :

Adresse courriel :

.....@.....

Demande mon inscription au registre nominatif

Fait à Champeaux, le

Signature

CCAS Champeaux

NOUVEAUTÉ

RENTÉE SCOLAIRE 2025/2026

LYCÉE

Le CCAS propose une aide de 50€
pour tous les lycéennes et lycéens habitant Champeaux et empruntant les transports scolaires

AU CCAS avant le 31 décembre 2025 - 01 60 66 91 88




RENTRÉE 2025 - 2026

Allocation de rentrée scolaire



Quotient familial* inférieur à 700 €

30 € pour les enfants scolarisés en primaire.

40 € pour les collégiens.

60 € pour les lycéens et les étudiants à charge (au sens fiscal).

* $((RFR/12) + \text{Autres revenus}) - (\text{Loyer ou emprunt du logement principal}) / \text{nombre de personnes au foyer}$
 $\frac{1}{2}$ part supplémentaire si situation de handicap

Passeport Jeunes



35 € versés au club ou à l'association

Sur justificatif, obligatoirement accompagné du Passeport Jeunes concerné.

Destiné aux jeunes à partir de 4 ans et jusqu'à moins de 20 ans.

Aide aux frais de restauration



| Quotient familial | Participation du CCAS en € par repas | |
|-------------------|--------------------------------------|------|
| QF ≤ 453 | 70% | 2,91 |
| 454 ≤ QF ≤ 537 | 60% | 2,49 |
| 538 ≤ QF ≤ 621 | 50% | 2,08 |
| 622 ≤ QF ≤ 705 | 40% | 1,66 |
| 706 ≤ QF ≤ 740 | 30% | 1,25 |
| 741 ≤ QF ≤ 776 | 20% | 0,83 |
| 777 ≤ QF ≤ 813 | 10% | 0,42 |

PIÈCES À FOURNIR :

- Relevés des repas pris durant le trimestre.
- Avis d'imposition de l'année (soit année 2025 sur les revenus 2024).
- Notification des prestations familiales.
- Quittance de loyer ou échéancier de remboursement d'emprunt pour l'habitation principale.
- Certificat de scolarité (RPI primaire et maternelle inclus) - Avis de bourses nationales, régionales et/ou départementales - Relevé d'Identité Bancaire (RIB) récent.

Au CCAS du 1er septembre au 31 décembre 2025

01 60 66 91 88 / ccas@champeaux77.fr

<https://champeaux77.fr/mairie/ccas/>



Allocation **SOLIDARITÉ ÉNERGIE** 2025

En complément du dispositif national « *Le chèque Énergie* », le CCAS propose depuis 2020 une allocation facultative. Cette allocation est destinée aux personnes âgées de 70 ans et plus au 1^{er} janvier 2025.

Selon votre revenu fiscal de référence
le montant du forfait de **l'ALLOCATION SOLIDARITÉ ÉNERGIE**
peut s'élever à **180 €, 150 € ou 120 €**

PERSONNE SEULE

| REVENUS ANNUELS | Participation annuelle du CCAS |
|------------------------|--------------------------------|
| Jusqu'à 11 196 € | 180 € |
| de 11 197 € à 13 508 € | 150 € |
| de 13 509 € à 14 593 € | 120 € |

MÉNAGE

| REVENUS ANNUELS | Participation annuelle du CCAS |
|------------------------|--------------------------------|
| Jusqu'à 20 745 € | 180 € |
| de 20 746 € à 22 716 € | 150 € |
| de 22 717 € à 23 483 € | 120 € |

Les personnes concernées doivent adresser au CCAS le dernier avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 et un relevé d'identité bancaire. Le versement du forfait s'effectuera par virement sur le compte bancaire du bénéficiaire dès constitution du dossier et délibération par le CCAS.

Afin d'assurer la confidentialité, seule Madame PROUVIER, responsable du CCAS, traitera ces dossiers. L'étude des demandes se fera du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025, dernier délai.



Aide **PORTAGE DE REPAS** à **DOMICILE** 2025

Le portage de repas à domicile est proposé par notre Communauté de Communes. Le prix de base est de 8,43 € et la participation du CCAS est de 1,80 €, sous condition de ressources.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

PERSONNE SEULE

Revenus annuels inférieurs
à 14 593 €

MÉNAGE

Revenus annuels inférieurs
à 23 483 €

Documents à fournir :

- Une copie de l'avis d'imposition de l'année en cours (ex : 2025 sur les revenus de 2024)
- Les factures des repas
- Un RIB

Cette aide est applicable même si l'utilisation du portage de repas n'est que temporaire.

Contactez la mairie : 01 60 66 91 88 / j.secretariat@champeaux77.fr

Savez-vous que...



**L'AS BOMBON
RECRUTE**
POUR LA SAISON
2025-2026 !

*L'AS BOMBON, un club où se côtoient esprit
d'équipe, rigueur, fair-play, et plaisir !*

> Tu es né.e entre 2009 et 2020 ?
Rejoins-nous à l'entraînement
le MARDI de 18h30 à 20h00



Pour plus de renseignements :
535961@lpiff.fr

Ne pas jeter sur la voie publique. Tous droits réservés. © A.S. BOMBON

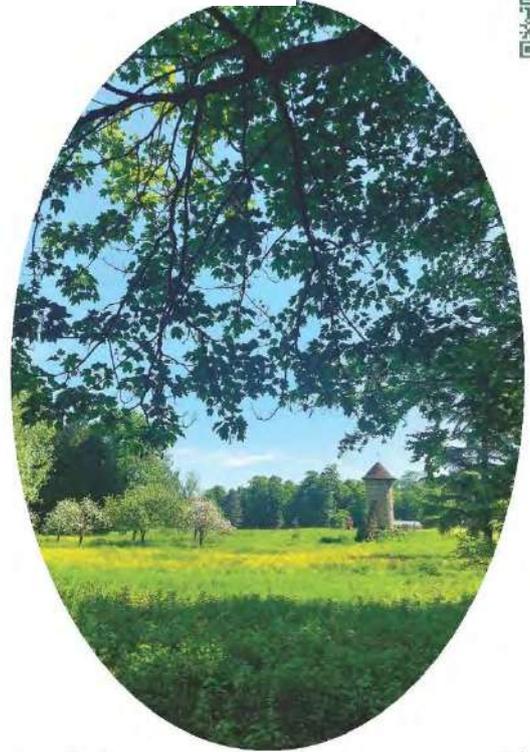
Couleur

Jardin

7 juin → 6 juillet 2025

Ouvertures exceptionnelles

**Parcs et Jardins
de Seine-et-Marne**

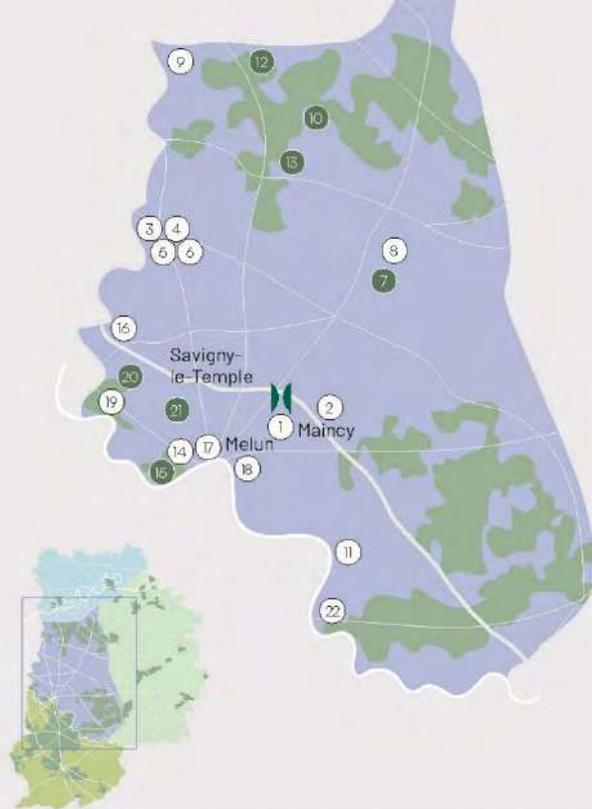


77 Seine-et-Marne
caue
Conseil
d'architecture,
d'urbanisme,
et de l'environnement

seine
&marne
LE DÉPARTEMENT

<http://www.77couleurjardin.com/pages/carte-des-jardins/>

Couleur Jardin 2025



- | | | |
|----|-----------------------------|--|
| 1 | Maincy | Domaine de Vaux-le-Vicomte |
| 2 | Blandy-les-Tours | Jardin d'inspiration médiévale |
| 3 | Brie-Comte-Robert | Jardin des Bienfaites |
| 4 | Brie-Comte-Robert | Parc François Mitterrand |
| 5 | Brie-Comte-Robert | Jardin La Friche de Vaudois |
| 6 | Brie-Comte-Robert | Jardin de la Résidence du Parc |
| 7 | Chaumes-en-Brie | Chez Christine, Côté Jardin |
| 8 | Chaumes-en-Brie | Parc Emmanuelli |
| 9 | Émerainville | Parc Denis le Camus |
| 10 | Favières | Les jardins japonais |
| 11 | Férey | Domaine de la Salle |
| 12 | Ferrières-en-Brie | Maison de la Nature |
| 13 | Gretz-Armainvilliers | Arboretum du Val des Dames |
| 14 | Le Mée-sur-Seine | Parc Chapu |
| 15 | Le Mée-sur-Seine | Jardins des Rives de Seine |
| 16 | Lieusaint | L'Allée Royale |
| 17 | Melun | Domaine parc Debreuil |
| 18 | Melun-Vaux-le-Pénil | Parc Fauigny-Lucinge |
| 19 | Nandy | Parc du Pavillon Royal |
| 20 | Savigny-le-Temple | Domaine de la Grange-la Prévôté, Jardin et Verger conservatoire de la ferme du Coulevrain |
| 21 | Vert S'-Denis | Jardin Terre de Vert |
| 22 | Vulaines-sur-Seine | Jardin du Musée Départemental Stéphane Mallarmé |



Passionné, amateur confirmé, débutant,
professionnel, participez à la



Contribution photo
77 Couleur Jardin

<https://www.calameo.com/caue77/read/005988181a540315021fd>

ÉLECTIONS MUNICIPALES UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN



La loi N° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité généralise le scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes, indépendamment du nombre d'habitants.

Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance hommes-femmes.

Cela implique le dépôt des listes de candidats et la suppression du panachage. Par ailleurs, cette loi autorise le dépôt de listes incomplètes, tout en fixant un seuil minimum de candidats.

Pour CHAMPEAUX, le seuil minimum est de 13 candidats.

Il est également possible de rajouter deux candidats supplémentaires sur la liste afin de favoriser la stabilité des conseils municipaux.

Pour CHAMPEAUX, les listes peuvent comporter 17 noms au maximum.

Dans sa décision du 15 mai 2025, le Conseil constitutionnel a déclaré cette loi conforme à la constitution considérant qu'elle permet de mettre en œuvre l'objectif de parité qui a valeur constitutionnelle et qu'elle favorise la cohésion de l'équipe municipale autour d'un projet politique défini collectivement.

La liste qui obtient la majorité absolue au premier tour se voit attribuer automatiquement la moitié des sièges. Le reste des sièges est réparti entre toutes les listes, y compris la liste majoritaire, ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés selon la règle proportionnelle de la plus forte moyenne.

Si aucune liste n'atteint 50 % des suffrages exprimés au premier tour, un second tour est organisé, auquel ne peuvent se présenter que les listes ayant recueilli 10 % des suffrages exprimés. La répartition des sièges se fait comme pour le premier tour.

Chaque électeur est invité à voter pour la liste de son choix, mais n'a plus la possibilité de modifier la liste pour laquelle il souhaite voter. Un bulletin où l'électeur ajoute ou raye le nom d'au moins un candidat sera considéré comme un bulletin nul. De même, un bulletin où l'électeur modifie l'ordre des candidats sera désormais considéré comme un bulletin nul.

**VOTER EST UN DROIT, MAIS AUSSI UN DEVOIR
LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026, VOTEZ.**

Décès

Madame Monique KRYCH est décédée 31 mars 2025, à l'âge de 89 ans.

Madame Geneviève LABOULAIS nous a quittés le 5 avril 2025, à l'âge de 83 ans.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Mariages

Se sont unis par le mariage :

Le 3 mai 2025, Thomas ELIA et Mélody BENOIT-CATTIN.

Le 30 mai 2025, Déborah CHABANY et David METIER.

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ces nouveaux couples.

Pacs

Le 30 mai 2025, Camille ROBIN et Johan MARION se sont pacsés en Mairie.

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ce nouveau couple.

E X N F S M F E P C E Q Y D H
 T S I M A É R N O O A R R Z K
 E G K I B R M M S Y R N R G G
 R L A Q E J P I N S B T X E B
 V O Q U R L D Q A F R G E R T
 U I G B A S L A D X E W A N F
 A R B I Q E M O R T E N O A A
 P E N M S M U H R K C N B E U
 Z T A R R E L N O H I V E R M
 E L R E C S N B E N M K T I A
 R I N E V R G S G V T V Y O N
 X T V U T I Q U L M D E W M I
 E C Y N P A U V R E X A Z E E
 B Z E A X L S B L G P E Y M R
 N V Q Q U C E L L I U E F Y E

| | | |
|------------|----------|---------|
| COMPLAINTE | BRANCHE | MAL |
| AMIS | FEUILLE | VENIR |
| AIMÉS | TERRE | ADVENU |
| CLAIRSEMES | PAUVRETE | MEMOIRE |
| VENT | GUERRE | PAUVRE |
| MORTE | HIVER | SENS |
| PORTE | HONTE | GLOIRE |
| ARBRE | MANIERE | RENTE |

« Complainte »
Rutebeuf (1230-1285)

MOTS MELES



| | | | |
|--|--|--|---|
| <i>Que sont mes amis devenus Que j'avais de si près tenus Et tant aimés Ils ont été trop clairsemés Je crois le vent les a ôtés L'amour est morte Ce sont amis que vent me porte Et il ventait devant ma porte Les emporta</i> | <i>Avec le temps qu'arbre défeuille Quand il ne reste en branche feuille Qui n'aïlle à terre Avec pauvreté qui m'atterre Qui de partout me fait la guerre Au temps d'hiver Ne convient pas que vous raconte Comment je me suis mis à honte En quelle manière</i> | <i>Que sont mes amis devenus Que j'avais de si près tenus Et tant aimés Ils ont été trop clairsemés Je crois le vent les a ôtés L'amour est morte Le mal ne sait pas seul venir Tout ce qui m'était à venir M'est advenu</i> | <i>Pauvre sens et pauvre mémoire M'a Dieu donné, le roi de gloire Et pauvre rente Et droit au cul quand bise vente Le vent me vient, le vent m'évente L'amour est morte Ce sont amis que vent emporte Et il ventait devant ma porte Les emporta</i> |
|--|--|--|---|

- | | | |
|------------|-----------|----------|
| AIMENT | GRANDE | PARLER |
| ALLER | JARDIN | PERRINE |
| BOULE | MAIN | POURQUOI |
| CHRISTOPHE | MAMAN | RIEN |
| CONTENTE | MELOCOTON | SAIS |
| DONNE | MEME | SOUVENT |
| GOSSES | PAPA | VOIX |

Y T A X A P H R T E J B I G Q
 I K N L V P X Y U T A Z M K W
 H E L U O B E L T N R M M R F
 I E L Q G S I A S E D A I C M
 R X Q B E R M K O T T E R B X
 Z X J N A E A F K N N T U V P
 X I N E I N H N G O S S E S O
 K O X R M T O R D C P D C T U
 D V P A E Z N T O E Y J K H R
 V H P Z N R R E O T V L S E Q
 Q A S J T F R J V C S Z B M U
 P A R L E R C I N U O I U E O
 Q B B S X Q V U N P O L R M I
 L K A N K F N D P E R S E H R
 V J N N A M A M N L D Z M C

« Mélocoton »
Colette MAGNY

Résultat de la grille
 du numéro précédent

| | | |
|--|---|--|
| <i>Melocoton et boule d'or Deux gosses dans un jardin Melocoton, où elle est maman ? J'en sais rien, viens, donne-moi la main Pour aller où ? J'en sais rien, viens Papa il a une grosse voix Tu crois qu'on saura parler comme ça ? J'en sais rien, viens, donne-moi la main.</i> | <i>Melocoton, Mémé, elle rit souvent Tu crois qu'elle est toujours contente ? J'en sais rien, viens, donne-moi la main Perrine, elle est grande, presque comme maman Pourquoi elle joue pas avec moi ? J'en sais rien, viens, donne-moi la main</i> | <i>Christophe, il est grand Mais pas comme papa, pourquoi ? J'en sais rien, viens, donne-moi la main Dis, Mélocoton, tu crois qu'ils nous aiment ? Ma petite boule d'or, j'en sais rien Viens, donne-moi la main</i> |
|--|---|--|

VOUS PROPOSE LES ACTIVITÉS SUIVANTES

<https://cal77720.fr>

SAISON 2025-2026

mail : cal.77@wanadoo.fr

modern
jazz



SPORT ET DANSE

Sandrine LANDRY

Salle La Campélienne à CHAMPEAUX



Éveil corporel, **PRÉPARATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ENFANTS/ADO**
CARDIO-FITNESS, RENFORCEMENT MUSCULAIRE, DANSE ADULTES
STAGES DANSE JAZZ (pendant les vacances scolaires)



Inscriptions à la salle des fêtes de Champeaux (La Campélienne)

le **mercredi 3 septembre de 16 h à 19 h**

Renseignements : 06 81 03 64 32



Cardio
Fitness



DANSE DE SALON

Jean-Michel DELEURENCE



Dans une ambiance conviviale, vous apprendrez les danses de salon telles que le **rock**, le **paso doble**, la **batchata**, le **chachacha**, le **tango**, la **valse**, la **salsa**...
le **mardi de 20h00 à 20h45 (débutant)** et **20h45 à 22h15 (confirmé)** à La Campélienne



Cours Débutant : 40 € le trimestre

Confirmé : 60 € le trimestre ou 165 € en un versement



Inscriptions à la salle des fêtes de Champeaux

mardi 16 septembre à 20 h 00

Soirée découverte et sans obligation.

Participez à deux séances « découverte » avant de vous inscrire !

Renseignements : 06 80 12 26 68

MUSIQUE

Les enfants, de la petite section au CP, sont accueillis au **jardin musical** le samedi midi : pratique du chant, lecture de notes, de rythmes, découverte des instruments par l'écoute.

Des cours de **solfège** et d'instruments sont proposés :

Thomas NIVERT pour la **guitare**, Patricia SAQUET pour le **violon**, Anne RIHET pour le **piano** le mercredi.

Inscriptions : **dimanche 7 septembre de 14 h à 16 h** à l'école de musique, en fonction des travaux prévus à l'ancienne mairie de Champeaux.

Renseignements : 01 64 38 79 74



URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) ou la gendarmerie (01.64.51.39.20) pour connaître la pharmacie de garde.



NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procédera au nettoyage des caniveaux le premier lundi (courant matinée) de chaque bimestre : février, avril, juin, août, octobre et décembre. Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.

ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal.

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).



RAMASSAGE DES DÉCHETS

SMETOM GEEODE : 01 64 00 26 45 ou contact@smetom-geode.fr

Ordures ménagères : tous les jeudis et Emballages : tous les vendredis.

Attention : Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes :

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché)
- VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet » (voir horaires en dernière page ou sur le site <https://www.smetom-geode.fr/>)



Pour votre information, *la Mairie sera fermée :*

- du jeudi 10 juillet au samedi 2 août 2025 avec des permanences les mardis 22 et 29 juillet 2025 de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30.
Réouverture le lundi 4 août 2025 dès 13 h.
- du lundi 25 au samedi 30 août 2025.
Réouverture le lundi 1^{er} septembre 2025 dès 13 h.



ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental
au 01 64 25 07 30.

Maison des Solidarités
16, place Edmond Rotschild
à Tournan-en-Brie.

Possibilité de prise de rendez-vous en
<https://www.seine-et-marne.fr/fr/teleservices>.



PANNEAUPOCKET Informe et alerte les habitants

L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie
Nous y publions toute information relative à la mairie et tous les événements de nos associations. Les informations et événements sont notifiés en temps réel.
Plus d'informations sur le site
<https://www.panneaupocket.com>
Les articles concernant Champeaux sont également consultables sur Internet à partir du site de la mairie (voir ci-dessous)

LIENS UTILES

Internet : <https://www.champeaux77.fr> (mairie), <http://www.briedesrivierresetchateaux.fr> (CCBRC)
Courriel : j.secretariat@champeaux77.fr, Facebook : <https://www.facebook.com/mairiedechampeaux77>

INFORMATIONS LOCALES

PRÉSENCE DU MAIRE

Le Maire et les adjoints vous reçoivent à la Mairie sur RV.

MAIRIE

16 rue du Cloître 01 60 66 91 88
Lundi et jeudi de 13 h à 17 h 30, mardi et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30, samedi de 8 h 30 à 12 h. Fermée le mercredi
Site internet : <https://champeaux77.fr/>

RPI : Ancienne Mairie, 18 rue du Cloître
Joignable par courriel (secretariat@sirpacsm.fr) ou par téléphone au 01 60 66 96 47, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 ou en mairie mardi et vendredi matin.
Site Internet : <https://www.sirpacsm.fr>

CCAS : s'adresser à la Mairie ou ccas@champeaux77.fr
Permanence administrative le mardi de 11h à 12h sur RV

AGENCE POSTALE

2 rue Guillaume de Champeaux
3631 (appel non surtaxé)
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 30
Samedi : 8 h à 13 h. Fermée le mercredi
Relève du courrier : lundi au samedi à 11 h 30

Ramassage des déchets ménagers

Ordures ménagères : jeudi.

Emballages : vendredi.

Horaires des déchetteries (horaire toute l'année)

| | MORMANT et VERNEUIL-L'ÉTANG (*) | |
|----------|---------------------------------|-------------|
| Lundi | Fermé | 14 h – 17 h |
| Mardi | 9 h – 12 h 30 | 14 h – 17 h |
| Mercredi | 9 h – 12 h 30 | 14 h – 17 h |
| Jeudi | Fermé | |
| Vendredi | 9 h – 12 h 30 | 14 h – 17 h |
| Samedi | 8 h 30 – 17 h 20 | |
| Dimanche | Fermé | |

* Exceptions jours fériés

SANTÉ

- **MÉDECIN**
Docteur MONCHI
9 place du Marché, 01 60 66 96 96
- **KINÉSITHÉRAPEUTE**
Mme SYLVAIN FIERIN
1 rue de la Ferronnerie, 01 60 66 97 79
- **INFIRMIÈRES**
Mmes CARDENNE et VOISIN
14 rue Eugène Chassaing, 01 60 66 99 15

URGENCES

- Les SERVICES d'URGENCE : 0 800 112 112
- S.A.M.U. : composez le 15 ou 01 64 10 67 50
- POMPIERS : 18 - POLICE : 17
- GENDARMERIE : 01 64 51 39 20
- Appel d'urgence réservé aux malentendants : 114
- MU 77 : 0825 826 505 (Médecins) ou 0825 747 737
- CENTRE ANTI-POISONS : 01 40 05 48 48
- DROGUES-INFO-SERVICE.FR 7j/7 de 8 h à 2 h (appel anonyme) 0 800 23 13 13 ou 01 70 23 13 13
- S.O.S. VÉTÉRINAIRES : 0836 68 99 33 ou 3115
- GAZ (sécurité dépannage) : 0800 47 33 33
- ÉLECTRICITÉ (dépannage) : 09 72 67 50 77
- VEOLIA EAU (urgences techniques) : 09 69 368 624
- VIOLENCES FEMMES INFOS : composez le 3919
- ENFANT EN DANGER (SNATED) : composez le 119
- Maltraitance des personnes âgées ou handicapées : 3977

COMMERCES

- **LE TRIANGLE VERT** – Bar-Tabac-PMU
Place du Marché, tél. 09 61 26 39 96
Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 7 h à 13 h et de 16 h à 19 h 30, samedi de 9 h à 13 h et de 15 h à 19 h 30 et dimanche de 9 h à 13 h 30. Fermé le jeudi.
- **BOULANGERIE** : 15 place du Marché, tél. 01.60.66.91.55
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 7 h à 13 h et de 16 h à 19 h 30, et le dimanche de 7 h à 13 h.
Fermée le mardi.
- **PHARMACIE DE CHAMPEAUX** :
8 rue de la Ferronnerie : Tél. 01 60 69 97 60 - Fax 01 60 69 95 03
Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h, samedi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.
- **LA PALMERAIE DU SUD** – Restaurant
7 ter rue de la Libération, tél. 01 60 68 65 89.
Mardi au samedi : midi et soir et dimanche midi.
- **LE CHALET – PIZZAS À EMPORTER**
3 rue de Malvoisine - Tél. : 06 46 30 31 66
Mardi, mercredi, jeudi de 18 h 30 à 21 h 30, vendredi, samedi de 18 h 30 à 22 h 00.
- **RABET MARKET** – Alimentation :
8 place du Marché, tél. 01 60 66 94 46,
lundi au samedi : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
dimanche de 9 h à 13 h
- **L'ATELIER DE CORALIE** – Salon de coiffure :
3 rue de la Ferronnerie, tél. 01 60 66 42 10
Lundi, samedi : 9h à 17h, mardi, jeudi : 9h à 12h et 14h à 18h, vendredi : 9h à 18h. Fermé mercredi et dimanche.
- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)
Tél. : 01 64 25 18 34
- **LE RITUEL** – Institut de Beauté
3 rue de la Ferronnerie, tél. : 07 50 12 09 29
Ouvert les lundi, mardi, jeudi et samedi de 9 h à 18 h et le vendredi de 9 h à 19 h.